

Commune de



**MIZOËN**

38142

Tél / Fax 04 76 80 11 39  
mairie.mizoen@wanadoo.fr

# E X T R A I T

## DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### DU CONSEIL MUNICIPAL

2014/20

L'an deux mil quatorze, le vingt cinq avril, le Conseil municipal de la Commune de MIZOËN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHEL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 22 avril 2014

PRESENTS : MM MICHEL Gilbert, BEAUME Hugues, GIRAUD Roger, COING Jean-Pierre, PINATEL François, GONON Florence, BERARD Guy, VIN Daniel, MIALON Delphine, SEVERAC Pascal.

Secrétaire de séance : Monsieur MICHEL Gilbert

**SACO :**  
**TRANSFERT COMPTABLE**  
**DE L'ACTIF**  
**à la RAC SACO**



Monsieur le Maire informe l'assemblée que désormais la Régie d'assainissement collectif du SACO (RAC SACO) est intégralement compétente en matière de collecte, de transit et de traitement pour l'assainissement collectif des 23 communes adhérentes. Ces compétences ont été validées par arrêté préfectoral n° 2012098-0011 du 27 mars 2012 portant modification des statuts du SACO.

Ce statut implique le transfert de l'actif de la commune à la RAC SACO, soit un montant de 3895,37 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ☞ APPROUVE le transfert d'actif de la commune à la Régie d'Assainissement Collectif du SACO pour un montant de 3 895.37 €.
- ☞ MANDATE le Maire pour effectuer toute démarche nécessaire à la bonne exécution de cette décision.

Certifié exécutoire compte tenu de son dépôt en préfecture.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Maire,

